

Image not found or type unknown



Succession de 2 ans et demi ça suffit

Par **diiabliesse**, le **11/08/2015 à 21:21**

bonjour.rnmon père est décédé le 1er mars 2013.rnil était divorcé et vivait avec une femme sans être marié.rnil y a eu un testament notarial donnant usufruit à sa compagne.rnusufruit que j'ai cassé avec mon frère pour avoir notre part réservataire en tant qu'héritiers directs mon frère et moi.rndonc usufruit transformé en quotité disponible.rnil y a un patrimoine, et la concubine veut racheter un des biens.rnhors à ce jour ca traîne, j'ai eu recourt avec un avocat dont je suis sans nouvelle aussi.rnles frais de succession de la concubine ne sont pas payés.rnbref.rnsi cela continue dans 10 ans nous seront au même point.rnje veux l'assigner pour payer ce qu'elle doit et vendre les biens.rnque dois je faire sans avocat.rnmerci pour votre réponse.rnSophie